

Date d'affichage : 22/04/2026

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 21/04/2026**

Membres présents : MM C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier en date du 02/04/2026 de MARAIS DE GUINES US 532087 déclarant le forfait général de son équipe C. Amende de 100€ à MARAIS DE GUINES US.

Courrier en date du 10/04/2026 de AMBLETEUSE US 523828 déclarant le forfait général de son équipe féminines à 8. Amende de 50€ à AMBLETEUSE US.

Courrier en date du 11/04/2026 de ST MARTIN LES TATINGHEM FC 522908 déclarant le forfait général de son équipe E. Amende de 100€ à ST MARTIN LES TATINGHEM FC.

Journée du 29/03/26 :

SD2A – 53978633 FORT VERT FJEP A – BOULOGNE S/Mer CONTI A. Rencontre arrêtée par Mr l'arbitre à la 45^e mn pour abandon de terrain par l'équipe de BOULOGNE S/Mer CONTI A. Homologué : FORT VERT FJEP A – BOULOGNE S/Mer CONTI A 0 par pénalité. Amende de 220€ à BOULOGNE S/Mer CONTI.

SD3E – 53831013 BERCK AS C – BRIMEUX US A. Participation à la rencontre d'un licencié (MARCHAIS Dylan LN1916830116) de BRIMEUX US A, celui-ci ayant également participé à une autre rencontre (BRIMEUX US B – CAMIERS AL B rencontre à 10h30) le même jour, article 124-1 de nos RG. Homologué : BERCK AS C 5 – BRIMEUX US A 0 par pénalité. Amende de 100€ à BRIMEUX US. La commission rappelle que le club est entièrement responsable de la composition de son équipe sur la FMI.

SD4A – 53776768 LANDRETHUN LE NORD US B – GUINES ES B. 2^eme forfait de GUINES ES B. Homologué : LANDRETHUN LE NORD US B 3 – GUINES ES B 0 par forfait. Amende de 48€ à GUINES ES.

SD5E – 53916412 DANNES US A – HESDIN O. C. 1er forfait de HESDIN O. C. Homologué : DANNES US A 3 – HESDIN O. C. 0 par forfait. Amende de 25€ à HESDIN O. Match retour le 03/05/2026 à DANNES.

SD7B – 53789030 LICQUES ES C – ANDRES AS B. 1er forfait de ANDRES AS B. Homologué : LICQUES ES C 3 – ANDRES AS B 0 par forfait. Amende de 22€ à ANDRES AS. Match retour le 03/05/2026 à LICQUES.

SD7B – 53789031 BLERIOT PLAGES USC D – MARAIS DE GUINES US C. 2^eme forfait de MARAIS DE GUINES US C. Homologué : BLERIOT PLAGES USC D 3 – MARAIS DE GUINES US C 0 par forfait. Amende de 35€ à MARAIS DE GUINES US.

SENIORSà8A – 53790495 FRETHUN FC C – SAMER RC C. 1er forfait de SAMER RC C. Homologué : FRETHUN FC C 3 – SAMER RC C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 12€ à SAMER RC.

Journées du 04 au 06/04/2026

SD3E – 53830996 BEURAINVILLE ES B – MERLIMONT FC A. 1er forfait de MERLIMONT FC A. Homologué : BEURAINVILLE ES B 3 – MERLIMONT FC A 0 par forfait. Amende de 25€ à MERLIMONT FC. Match retour le 31/05/2026 à BEURAINVILLE.

SD4C – 53792157 BOURTHES US C – THEROUANNE US A. Réserves d'avant match de THEROUANNE US A sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BOURTHES US C, pour le motif suivant : des joueurs du club de BOURTHES US C sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure

du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 04/04/26 en coupe D1/D2/D3, BOURTHES US A – BEZINGHEM AS A, BOURTHES B jouant le même jour (06/04/26) aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : BOURTHES US C 3 – THEROUANNE US A 1. Droits non remboursés à THEROUANNE US.

SD7F – 53790254 MONTREUIL SUR MER US D – VERCHOCQ US D. 1^{er} forfait de VERCHOCQ US D. Homologué : MONTREUIL SUR MER US D 3 – VERCHOCQ US D 0 par forfait. Amende de 22€ à VERCHOCQ US. Match retour le 31/05/2026 à MONTREUIL SUR MER.

SD7G – 53789826 BRIMEUX US B – CONDETTE JS B. Réserves d'avant match de CONDETTE JS B sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BRIMEUX US B, pour le motif suivant : des joueurs du club de BRIMEUX US B sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 29/03/26 en championnat seniors D3E, BERCK AS C – BRIMEUX US A, les joueurs JEAUNEAU Jean-Robert LN1931201200, DUCREST Enzo LN2547209993, MARCHAIS Dylan LN1916830116 et GARNOU Khalid LN9604254977 sont dans ce cas, le joueur GRIMONPREZ Aurélien LN2547716379 étant inscrit, mais n'ayant pas participé. Homologué : BRIMEUX US B 0 – CONDETTE JS B 3 par pénalité. Droits remboursés à CONDETTE JS.

SD7G – 53949258 CAMIERS AL B – BOURTHES US D. Réserves d'avant match de CAMIERS AL B pour le motif suivant : les joueurs U19 présents ce jour sur la composition de l'équipe de BOURTHES sont susceptibles d'avoir joué ce samedi 04/04/26 avec leur équipe U19. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : CAMIERS AL B 1 – BOURTHES US D 0. Amende de 30€ à CAMIERS AL.

SD7G – 53949259 LONGFOSSE FLC A – HUCQUELIERS SSFR B. 1^{er} forfait de HUCQUELIERS SSFR B. Homologué : LONGFOSSE FLC A 3 – HUCQUELIERS SSFR B 0 par forfait. Amende de 22€ à HUCQUELIERS SSFR.

SD7H – 53790332 LOTTINGHEN RC B – BLARINGHEM US D. Réserves d'avant match de LOTTINGHEN RC B sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BLARINGHEM US D, pour le motif suivant : des joueurs du club de BLARINGHEM US D sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des FMI du 04/04/26 ECQUES HEURINGHEM FC A – BLARINGHEM US A en coupe D1/D2/D3, du 29/03/26 BLENDÉCQUES PATRIOTE B – BLARINGHEM US B en D3D et du 05/04/26 ARQUES ES C – BLARINGHEM US C en coupe ADN, Aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : LOTTINGHEN RC B 2 – BLARINGHEM US D 2. Droits non remboursés à LOTTINGHEN RC.

SENIORSà8A – 53949400 VIEIL MOUTIER ASL C – COULOMBY US B. 1^{er} forfait de COULOMBY US B. Homologué : VIEIL MOUTIER ASL C 3 – COULOMBY US B 0 par forfait. Amende de 22€ à COULOMBY US. Match retour à VIEIL MOUTIER le 17/05/26.

U 17 D 2 A 54131855 FORT VERT FJEP – ARDRES RC. Réclamation d'après match de FORT VERT FJEP pour la raison suivante : plus de muté hors période dans l'équipe de ARDRES RC. Non recevable car la réclamation doit être nominale. Homologué : FORT VERT FJEP 1 ARDRES RC 1. Droit non remboursé à FORT VERT FJEP.

U 17 D 3 A 54132137 GR. ROQUETOIRE ECQUES 2 – GR. TERRE D'OPALE. 3^{ème} forfait de GR. ROQUETOIRE ECQUES 2. Homologué : GR. ROQUETOIRE ECQUES C 0 GR. TERRE D'OPALE 3 par forfait. Amende 35 euros à GR. ROQUETOIRE ECQUES.

U 17 D 3 B 54132227 SAMER RC – CANCHE TERNOISE. Match arrêté à la 77^{ème} minute pour insuffisance de joueur à SAMER RC. Homologué : SAMER RC 0 CANCHE TERNOISE 7 par pénalité. Amende 50 euros à SAMER RC.

U 17 D 3 B 54132229 BOULOGNE CONTI – COYECQUES/FRUGES. 1^{er} forfait de BOULOGNE CONTI. Homologué : BOULOGNE CONTI 0 COYECQUES/FRUGES 3 par forfait. Amende 15 euros à BOULOGNE CONTI.

U 16 D 2 A 55504181 GR. LYSAAFOOT – ST LEONARD ES. 1^{er} forfait de ST LEONARD ES. Homologué : GR. LYSAAFOOT 3 ST LEONARD ES 0 par forfait. Match retour le 16/05/26 à GR. LYSAAFOOT. Amende minorée 10 euros à ST LEONARD

ES.

U 16 D 2 A 55505182 CALAIS PASCAL – LE TOUQUET/TUBERSENT. 1er forfait de LE TOUQUET/TUBERSENT. Homologué : CALAIS PASCAL 3 LE TOUQUET/TUBERSENT 0 par forfait. Match retour le 16/05/26 à CALAIS PASCAL. Amende 15 euros à LE TOUQUET/TUBERSENT.

U 15 D 3 B 54133065 LA CAPELLE FC – MARQUISE US 2. 1er forfait de LA CAPELLE FC. Homologué : LA CAPELLE FC 0 MARQUISE US B 3 par forfait. Amende minorée 10 euros à LA CAPELLE FC.

U 15 A 8 A 54133894 QUIESTEDE US 2 – MARQUISE US 3. 2ème forfait de QUIESTEDE 2. Homologué : QUIESTEDE B 0 MARQUISE C 3 par forfait. Amende minorée 20 euros à QUIESTEDE US.

U 15 A 8 A 54133895 GUINES ES – CALAIS CATENA. Dossier mis en discipline

U 15 A 8 A 54133898 ALQUINES US – NORDAUSQUES FC. 2ème forfait de ALQUINES US. Homologué : ALQUINES US 0 NORDAUSQUES FC 3 par forfait. Amende minorée 20 euros à ALQUINES US.

U 13 NORD D 3 C 55107641 ST TRICAT AS – CALAIS BEAU MARAIS 2. 1er forfait de CALAIS BEAU MARAIS 2. Homologué : ST TRICAT AS 3 CALAIS BEAU MARAIS B 0 par forfait. Match retour le 06/06/26 à ST TRICAT AS. Amende 12 euros à CALAIS BEAU MARAIS.

U 13 NORD D 4 E 55107584 HARDINGHEN US – CALAIS BALZAC 2. 1er forfait de CALAIS BALZAC 2. Homologué : HARDINGHEN US 3 CALAIS BALZAC B 0 par forfait. Match retour le 06/06/26 à HARDINGHEN US. Amende minorée 6 euros à CALAIS BALZAC.

U 13 OUEST D 3 C 55109103 ST LEONARD ES 2 – HESDIN L'ABBE US. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ST LEONARD ES. Homologué : ST LEONARD ES B 0 HESDIN L'ABBE 3 par pénalité. Amende 20 euros à ST LEONARD ES.

U 13 SUD D 3 C 55109702 MONTREUIL US 2 – RANG DU FLIERS AS. 1er forfait de RANG DU FLIERS AS. Homologué : MONTREUIL US B 3 RANG DU FLIERS AS 0 par forfait. Match retour le 06/06/26 à MONTREUIL US. Amende 12 euros à RANG DU FLIERS.

U 13 SUD D 3 C 55109705 CONCHIL AS – BEZINGHEM AS. 1er forfait de CONCHIL AS. Homologué: CONCHIL AS 0 BEZINGHEM AS 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à CONCHIL AS.

U 11 NORD D 3 C 55112620 CALAIS MARCK F 6 ST MARIE KERQUE US. 2ème forfait de ST MARIE KERQUE. Homologué : CALAIS MARCK F 6 3 ST MARIE KERQUE 0 par forfait. Match retour le 06/06/26 à CALAIS MARCK F. Amende 18 euros à ST MARIE KERQUE.

U 11 OUEST D 2 A 55113388 MARQUISE US – BOULOGNE USCO 4. 1er forfait de BOULOGNE USCO 4. Homologué : MARQUISE US 3 BOULOGNE USCO D 0 par forfait. Match retour le 06/06/26 à MARQUISE US. Amende 12 EUROS à BOULOGNE USCO.

U 11 SUD D 3 C 55114145 CONCHIL AS – BEAURAINVILLE ES. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CONCHIL AS. Homologué : CONCHIL AS 0 BEAURAINVILLE ES 3 par pénalité. Amende 10 euros à CONCHIL AS.

U 11 SUD D 3 C 55114146 LE TOUQUET AC – HESDIN O 2. 1er forfait de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC 0 HESDIN O B 3 par forfait. Amende 12 euros à LE TOUQUET AC.

U 11 SUD D 3 D 55114259 GR. CUCQ ST JOSSE 3 MONTREUIL US 2. 1er forfait de GR. CUCQ ST JOSSE 3 et 1er forfait de MONTREUIL US 2. Homologué : GR. CUCQ ST JOSSE C 0 MONTREUIL US B 0 par forfait aux deux équipes. Amende 12 euros à GR. CUCQ ST JOSSE et à MONTREUIL US.

FUTSAL U 15 A 55030831 GUINES C. FUTSAL C – OYE PLAGE FUTSAL A. 1er forfait de OYE PLAGE FUTSAL A. Homologué : GUINES C. FUTSAL C 5 OYE PLAGE FUTSAL A 0 par forfait. Amende 15 euros à OYE PLAGE FUTSAL A

U 17 D 2 B 54131917 LUMBRES O.B – SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM VA. Retour du dossier de la commission de discipline ; Match homologué : LUMBRES O B 0 SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM 4

Journée des 11-12/04/2026

SD1B – 53786351 NORTKERQUE AS 95 A – PONT DE BRIQUES A. A. Dossier transmis à la commission de discipline.

SD2A – 53774228 BOULOGNE S/MER CONTI A – PAYS DE ST OMER US C. 2ème forfait de PAYS DE ST OMER US C. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI A 3 – PAYS DE ST OMER US C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 38€ à PAYS DE ST OMER US.

SD4B – 53807738 PAYS DE ST OMER US D – ARQUES ES C. 2ème forfait de PAYS DE ST OMER US D. Homologué : PAYS DE ST OMER US D 0 – ARQUES ES C 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 38€ à PAYS DE ST OMER US.

SD4C – 53792192 ROQUETOIRE ES B – LYS AA FC C. 1er forfait de LYS AA FC C. homologué : ROQUETOIRE ES B 3 – LYS AA FC C 0 par forfait. Amende de 25€ à LYS AA FC.

SD5B – 53787233 RETY US A – MARAIS DE GUINES US B. Dossier transmis à la commission de discipline.

SD5E – 53916349 HUMBERT US A – BLANGY S/TERNOISE JS A. Rencontre arrêtée à la 48^{ème} mn de jeu à la suite de la grave blessure d'un joueur de BLANGY S/TERNOISE JS A, nécessitant l'intervention des pompiers et du SMUR, le score étant de 4-1 pour HUMBERT US A. Après étude du dossier et du rapport de Mr l'arbitre, la commission donne match à jouer. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

SD7A – 53788813 SANGATTE FC C – CALAIS ENTENTE F.A. 1er forfait de SANGATTE FC C. Homologué : SANGATTE FC C 0 – CALAIS ENTENTE F.A 3 par forfait. Amende de 22€ à SANGATTE FC.

SD7C- 53916643 NORTKERQUE AS 95 D – POLINCOVE US B. 1er forfait de POLINCOVE US B. Homologué : NORTKERQUE AS 95 D 3 – POLINCOVE US B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 12€ à POLINCOVE US.

SD7D – 53790196 SENLECQUES FC B – CONTEVILLE ACVV B. 1er forfait de SENLECQUES FC B. Homologué : SENLECQUES FC B 0 – CONTEVILLE ACVV B 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 12€ à SENLECQUES FC.

SD7E – 53915514 LYS AA FC D – HALLINES AS B. 1er forfait de LYS AA FC D. Homologué : LYS AA FC D 0 – HALLINES AS B 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 12€ à LYS AA FC.

SD7F – 53790289 VERCHOCQ US D – MARCONNELLE FC A. 2ème forfait de VERCHOCQ US D. Homologué : VERCHOCQ US D 0 – MARCONNELLE FC A 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 25€ à VERCHOCQ US.

SD7H – 53790378 LOTTINGHEN RC B – RACQUINGHEM JS C. 1er forfait de RACQUINGHEM JS C. Homologué : LOTTINGHEN RC B 3 – RACQUINGHEM JS C 0 par forfait. Amende de 22€ à RACQUINGHEM JS.

FEMININESà8D1D – 55017677 WAILLY FC B – EQUIHEN PLAGE US B. Réserves d'avant match de WAILLY FC B sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club de EQUIHEN PLAGE US B, pour le motif suivant : des joueuses du club de EQUHEN PLAGE US B sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 05/04/26 en INTERDISTRICT FEMININ NIVEAU 2/C, VERCHOCQ US A – EQUHEN PLAGE US A, aucune joueuse n'est dans ce cas. Homologué : WAILLY FC B 3 – EQUIHEN PLAGE US B 21. Droits non remboursés à WAILLY FC.

U 17 D 2 A 54131789 MARQUISE US 2 – DESVRES JS 2. Réserve de MARQUISE US 2. Non confirmée, non appuyée, non recevable. Homologué : MARQUISE US B 0 DESVRES JS B 1. Amende 30 euros à MARQUISE US.

U 17 D 3 B 54132152 CONCHIL /VERTON – SAMER RC. 1er forfait de SAMER RC. Homologué : CONCHIL /VERTON 3 SAMER RC 0 par forfait. Amende 15 euros à SAMER RC.

U 15 D 2 B 54132833 BLERIOT PLAGE US – LE PORTEL ST. Réclamation de LE PORTEL ST. En effet, il apparaît que le délégué principal renseigné sur la feuille de match porte le même nom prénom ainsi que le même numéro de licence que le joueur n°2 à savoir Becquet Khalyan (n° licence 9602351956). Retour de mails envoyés + les photos à l'arbitre et au délégué du District. Rapport du délégué du District : c'est le n°2 qui était sur le banc Becquet Alexis le père du n° 2 de BLERIOT PL US. Et la réponse de l'arbitre. La personne en tant que délégué sur le match BLERIOT PL US – LE PORTEL ST est le n° 2. Une erreur administrative a provoqué ce problème. Match homologué : BLERIOT PL US 5 LE PORTEL ST 0. Droit non remboursé à LE PORTEL ST.

U 15 A 8 A 54133865 NORDAUSQUES FC – GUINES ES. 3ème forfait de GUINES ES. Homologué : NORDAUSQUES FC 3 GUINES ES 0 par forfait. Amende 35 euros à GUINES ES.

U 14 D 1 A 54134084 MONTREUIL US – COULOGNE ES. 1er forfait de COULOGNE ES. Homologué : MONTREUIL US 3 COULOGNE ES 0 par forfait. Amende 15 euros à COULOGNE ES.

U 13 NORD D 4 D 55107559 CALAIS SO – VIEILLE EGLISE CA. 1er forfait de VIEILLE EGLISE CA. Homologué : CALAIS SO 3 VIEILLE EGLISE CA 0 par forfait. Amende 12 euros à VIEILLE EGLISE CA.

U 13 NORD D 4 E 55107619 GUINES ES – CALAIS BALZAC. 2ème forfait de CALAIS BALZAC. Homologué : GUINES ES 3 CALAIS BALZAC 0 par forfait. Amende 18 euros à CALAIS BALZAC.

U 13 NORD D 4 E 55107621 LICQUES ES 3 – CAMPAGNE L/GUINES FC. 1er forfait de LICQUES ES 3. Homologué : LICQUES ES C 0 CAMPAGNE L/GUINES 3 par forfait. Amende 12 euros à LICQUES ES.

U 13 OUEST D 4 D 55109213 PONT DE BRIQUES – OUTREAU AS 2. 2ème forfait de PONT DE BRIQUES. Homologué : PONT DE BRIQUES 0 OUTREAU AS B 3 par forfait. Amende 18 euros à PONT DE BRIQUES.

U 13 OUEST D 4 E 55109298 BOURTHES US 3 – GR. LITTORAL 2. 1er forfait de GR. LITTORAL 2. Homologué : BOURTHES US C 3 GR. LITTORAL B 0 par forfait. Amende minorée 6 euros à GR. LITTORAL.

U 13 SUD D 2 A 55109383 HESDIN O – LE TOUQUET AC. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de HESDIN O. Homologué HESDIN O 0 LE TOUQUET AC 3 par pénalité. Amende 10 euros à HESDIN O

U 13 SUD D 3 B 55109601 VERCHOCQ US – GR. CUCQ ST JOSSE 2. 1er forfait de GR. CUCQ ST JOSSE 2. Homologué : VERCHOCQ US 3 GR. CUCQ ST JOSSE B 0 par forfait. Amende minoré 6 euros à GR. CUCQ ST JOSSE.

U 13 SUD D 3 C 55109757 CANCHE TERNOISE 2 – HESDIN O 3. 3ème forfait de HESDIN O 3. Homologué : CANCHE TERNOISE B 3 HESDIN O C 0 par forfait. Amende minorée 12 euros à HESDIN O.

U 13 SUD D 4 D 55109938 ETAPLES HV – VERTON FC 2. 4ème forfait de VERTON FC 2 ce qui entraîne son forfait général. Homologué : ETAPLES HV 3 VERTON FC B 0 par forfait. Amende 30 euros à VERTON FC.

U 12 NORD D 2 A 55107449 PAYS DE ST OMER US – ETAPLES AS. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de PAYS DE ST OMER US. Homologué : PAYS DE ST OMER US 0 ETAPLES AS 3 par pénalité. Amende 20 euros à PAYS DE ST OMER US.

U 11 SUD D 3 D 55114313 BEZINGHEM AS – BERCK AS 3. 1er forfait de BERCK AS 3. Homologué : BEZINGHEM AS 3 BERCK AS C 0 par forfait. Amende 12 euros à BERCK AS.

U 10 NORD D 2 A 55112062 MONTREUIL US – COULOGNE ES. 1er forfait de COULOGNE ES. Homologué : MONTREUIL US 3 COULOGNE ES 0 par forfait. Match retour le 06/06/26 à MONTREUIL US. Amende 12 euros à COULOGNE.

U 10 NORD D 2 A 55112117 PAYS DE ST OMER US – COULOGNE ES. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de PAYS DE ST OMER US. Homologué : PAYS DE ST OMER US 0 COULOGNE ES 3 par pénalité. Amende 20 euros à PAYS DE ST OMER US.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 05/05/26 à 10H.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE